

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 8	Date de la séance : 29 septembre 2025
Présents : 5	Date de la convocation : 23 septembre 2025
Votants : 5	
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - Mme ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc	
Absent excusé : MM. GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril- Mme PRELE Chrystel	
Secrétaire : Mme ROCHER Rollande	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement collectif 2024**

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après avoir présenté le rapport, M. Le Maire propose de

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDER** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDER** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDER** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDER** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDER** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDER** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le Maire,
Sixte Denuelle

